

BULLETIN MUNICIPAL



décembre 2010

Numéro 14

numéro spécial PLU

Etat civil – urbanisme p 1

Plan de zone p 2-3

Le PADD p 4-5-6

Informations diverses p 6

ETAT CIVIL

Naissances :

Côme CHAPUSOT le 29 juin 2010
Margaux LANGUILLE le 1^{er} juillet 2010
Victor CALY le 26 juillet 2010
Noa PERRETTE le 28 août 2010
Lilou PATARD le 19 octobre 2010

Mariages :

Sébastien GALLIOT et Emilie SENTANAS le 17 juillet 2010
Jonathan BRUN et Séverine REVILLOT le 21 août 2010

Décès :

M. Gérard POUSSIER le 22 septembre 2010
M. Marcel DURET le 4 octobre 2010
M. Pierre FOLIN le 14 octobre 2010
M. Roger DEBIEF le 16 octobre 2010

URBANISME

Accordé :

PC : M. Yoan LEJEUNE – aménagement et création d'ouverture
PC : M. Mickaël PEREIRA et Mlle Cindy COSTA – construction maison individuelle
PC : Mlle Marthe BIGAND - construction maison individuelle
DP : Mme Martine GEZE – aménagement de façade
PC : M. Jonathan MARCOLINI et Mlle Emilie VAUGE - construction maison individuelle
PC : M. Mongi BADET - construction maison individuelle
PD : Mme Monique GUIGNARD – Démolition
DP : M. Denis BRUN – installation panneaux photovoltaïques
DP : M. Dominique GUIGUEN – Changement porte de garage et fenêtres
PC : M. Patrick WINTERSTEIN et Mlle Anne-Geneviève CHALMEY - construction maison individuelle

1- Qu'est-ce qu'un PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable vise à mettre en œuvre des moyens, des connaissances et des compétences pour satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boulton traduit le P.A.D.D. Ce dernier présente les grandes orientations de la politique d'aménagement de la commune pour les années à venir, et leurs modalités d'application. C'est donc du P.A.D.D. que découlent les actions d'aménagement et d'urbanisme qui seront mise en œuvre sur le territoire communal.

2- Contexte communal et raisons de l'élaboration du PLU :

La commune de Boulton était dotée d'un plan d'occupation des sols (POS)

En 2010, la majeure partie des zones prévues sont urbanisées ce qui ne permet plus de répondre à la forte demande d'accueil de nouveaux habitants sur la commune.

Boulton appartient à la Communauté de Commune du Pays Riolois (CCPR) qui elle-même appartient au Pays des 7 Rivières. C'est la CCPR qui a la compétence en matière de documents d'urbanisme ; c'est pourquoi fin 2007, le conseil municipal a demandé à la CCPR la prescription de l'élaboration du PLU.

3- Orientation du PADD : 3 principes directeurs

a) *Poursuivre un développement du village et accueillir de nouveaux habitants :*

- par épaissement du village en préservant l'image générale et en réalisant une continuité urbaine cohérente.

Le développement du parc des logements pourra se réaliser sous différentes formes : rénovation des logements vacants, densifier l'urbanisme déjà existant à l'intérieur et en périphérie immédiate du village, et en définissant de nouveaux secteurs constructibles.

Le village s'est densifié dans sa partie ancienne en rive gauche avec la création du groupe scolaire et la création du lotissement.

L'objectif principal est de poursuivre cette logique de développement du village en rive gauche, lieu regroupant la majorité des équipements (écoles, mairie, salle des fêtes, commerces,...). Les opérations nouvelles seront localisées aux lieux-dits : «aux fasses», «sur la Forgeotte», et à l'entrée sud du village c'est à dire route de Bussières (cf plan ci joint).

- **« Aux Fasses ».** Cette opération permettra de créer à terme un nouveau quartier sur le village avec une nouvelle liaison routière entre la rue du Château et la route de Voray. Cette opération respectera l'activité agricole (respect des périmètres de réciprocité, et création d'un chemin agricole de desserte en bordure du secteur).

- **« Sur la Forgeotte ».** Ce secteur est placé au cœur du village. Il est à considérer comme une poursuite de l'opération communale récente entourant le groupe scolaire. Sur ce secteur un principe d'alignement et de continuité urbaine (mitoyenneté) sont à rechercher tout en maintenant des accès éventuels à long terme. La protection de l'exploitation agricole proche est également prise en compte en permettant une extension du périmètre de réciprocité.

- **A l'entrée sud du village** par la route de Bussières. Ce secteur sera également desservi par une voirie en sens unique montante depuis le chemin de la Fiolle.

La municipalité souhaite ainsi pouvoir accueillir une nouvelle population en se basant sur un rythme de construction d'environ 5 à 6 logements par an et une densité de 11 logements à l'hectare en moyenne.

- en aménageant l'entrée ouest du village (route de Chauv) : cette entrée est peu marquée et souvent considérée comme dangereuse en raison de la vitesse des usagers de la route. L'objectif est de compléter l'urbanisme de chaque côté de la voie avec création de trottoirs et aménagement de route. De plus l'opération de construction de logements sociaux sera prolongée.

- En intégrant les notions de développement durable en tenant compte de l'orientation des constructions afin de bénéficier d'un maximum d'ensoleillement pour les apports d'énergie solaire gratuite, de l'utilisation des énergies renouvelables et de la gestion des eaux pluviales.

- En créant des cheminements :
 - . le cheminement piéton permettant l'accès à la salle des fêtes sera continué jusqu'au village,
 - . les nouvelles opérations d'urbanisme proposeront des voiries où le piéton est prioritaire,
 - . un chemin agricole au niveau des Fasses permettra de desservir le secteur en reliant directement la rue du Château,
 - . l'entrée nord s'accompagnera d'une réflexion sur la sécurité et le cheminement piéton.

b) Préserver les activités artisanales, agricoles, commerciales, de services, et touristiques sur la commune :

- l'activité agricole est protégée par le respect des périmètres de réciprocité pour la majorité des exploitations « sorties » du village
- l'activité commerciale sera maintenue dans la mesure où la commune accueillera de nouveaux habitants
- l'activité de la carrière sera prolongée en permettant l'extension de l'existant et en limitant le développement de l'urbanisme près de ce site
- les secteurs de loisirs (salles des fêtes, camping, terrains de sport, cheminements piétons,...) seront maintenus
- les artisans de la commune pourront se regrouper sur une petite zone en continuité de la menuiserie

c) Prendre en compte les particularités environnementales et paysagères de l'ensemble de la commune :

Le développement, décrit dans les orientations précédentes, permettra de modifier l'équilibre du village et de rétablir le centre ancien comme point de gravité du village.

Cette orientation doit ainsi s'accompagner d'actions au sein du village permettant de préserver le patrimoine, le cadre de vie des habitants.

Elle respectera également les enjeux environnementaux de la commune (zone inondable, secteur naturel d'intérêt patrimonial ...).

L'orientation c) se déclinera suivant les principes suivants :

- Délimiter le centre ancien du village qui possède une structure urbaine et un patrimoine intéressants et protéger le bâti ancien par l'instauration du permis de démolir obligatoire dans le centre ancien et la rédaction d'un règlement prenant en compte la rénovation du bâti.

- Réduire la zone constructible dans le parc du château afin de protéger l'ensemble du site. De même, la zone limitrophe devra intégrer des prescriptions pour maintenir une perspective visuelle sur le mur d'enceinte du parc et ne pas déqualifier le site.

- La structure du village au niveau des entrées est et sud par les RD sera préservée car équilibrée au niveau du paysage.

- Les zones inondables seront préservées de tout développement de l'urbanisme et prises en compte dans les secteurs déjà bâtis.

- les zones humides seront préservées de toutes constructions ainsi que les secteurs liés à l'arrêté de biotope. Dans les secteurs de Znieff de type 1 (hameau de la Tounolle) des règles de préservations seront instaurées.

4. Evolution de la population

<i>Nb d'habitants</i>	1975	1982	1990	1999	2006
<i>Commune deBoult</i>	334	336	348	421	519
<i>CCPR</i>		6 782	7 561	8 778	10 635

Compte tenu de la taille actuelle des ménages, du phénomène de décohabitation, du vieillissement de la population et donc de la diminution de la taille des ménages, la population de Boult pourrait atteindre environ 750 à 800 habitants dans les 10 à 15 ans à venir.

5- calendrier

*2008 à 2010 : Délibération du Conseil municipal prescrivant la révision du PLU, élaboration des études préliminaires par le bureau d'étude, débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD

* Novembre 2010 / Elaboration du PADD et du projet de PLU

A titre indicatif

*Janvier 2011 (3 mois) / Consultation des personnes publiques associées

*Avril 2011 / Arrêté du maire soumettant à enquête publique le projet de PLU

*Juin 2011 / Enquête publique (1 mois)

*Juillet 2011 / Rapport du commissaire enquêteur

*Septembre 2011 / Délibération du conseil municipal approuvant le PLU

INFORMATIONS DIVERSES

Station d'épuration

Les entreprises chargées de la construction de la nouvelle station d'épuration et de l'extension - remplacement de canalisation d'assainissement réseau ont été retenues.

Les travaux débuteront à partir de mars 2011 pour une mise en service avant l'hiver 2011.

Protection des captages

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et la déclaration d'utilité des travaux de mise en place des périmètres de protection des captages s'est terminée.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec une réserve.

Compte tenu des volumes importants d'eau prélevés, très largement supérieures aux besoins actuels et futurs en eau de consommation, et de façon à limiter les impacts sur le milieu naturel, il est proposé de limiter l'autorisation de prélèvement à la valeur de 120 000m³/an proche des volumes actuels, les besoins futurs liés à l'augmentation de population pouvant être satisfaits par une amélioration nécessaire du rendement des installations.

Cette restriction est conforme aux indicateurs techniques pour le service d'eau présenté en début d'année au conseil :

La commune a un rendement de 25.6% (30 714 m³ d'eau facturée pour 119 977 m³ d'eau

produite, soit une perte annuelle de 89 263 m³ d'eau par an, ou 222 m³/jour.

Ainsi, la réduction des quantités d'eau produite prélevées doit être un objectif à atteindre à court terme de façon, à réduire les coûts de pompage et à minimiser les impacts sur les milieux aquatiques.

Carte nationale d'identité et le passeport

Face aux nombreuses tracasseries administratives rencontrées par les usagers lors de la première demande et, surtout, du renouvellement de leurs titres d'identité, les démarches désormais simplifiées reposent sur trois principes :

- La carte nationale d'identité et le passeport sont désormais interchangeables : la présentation d'une carte nationale d'identité « plastifiée » permet sans difficulté d'obtenir un passeport. De même, la présentation d'un passeport électronique ou biométrique permet d'obtenir une carte nationale d'identité.

- Les démarches à accomplir en cas de renouvellement sont désormais allégées, ce qui raccourcira les délais d'obtention et facilitera la tâche des usagers : la présentation d'une carte nationale d'identité plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique suffit désormais, en effet, pour renouveler ce titre. La nationalité n'a pas à être vérifiée et l'utilisateur n'a plus à se procurer un acte d'état civil lors d'un renouvellement de titre.

- Enfin, dans les cas où elle demeure strictement nécessaire, la vérification de la nationalité est effectuée en priorité à partir des pièces les plus faciles à obtenir par l'utilisateur : la saisine du greffe du tribunal d'instance en vue de la délivrance d'un certificat de nationalité française ne sera plus qu'une solution de dernier recours et tout à fait exceptionnelle.

En ce mois de décembre, nous sommes heureux, au nom du Conseil municipal, de vous présenter nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Que 2011 vous apporte une pleine réussite dans votre vie familiale, professionnelle et associative. Qu'elle vous accorde la santé, ce bien si précieux qu'on n'apprécie pas suffisamment lorsque tout va bien.

Joyeuses fêtes